

Génocide au Rwanda : un premier témoin revient sur le rôle de Kabuga à la RTL

Stéphanie Maupas

RFI, 5 octobre 2022

Le procès de Félicien Kabuga a repris à La Haye devant les juges du Mécanisme de l'ONU chargé des derniers dossiers du tribunal pénal international pour le Rwanda. L'homme d'affaires rwandais est accusé de génocide et de crimes contre l'humanité commis au Rwanda en 1994. L'accusation a appelé à la barre son premier témoin, qui a déposé sur le rôle de l'accusé au sein de la Radio-Télévision des Mille Collines (RTL), dont il dirigeait le comité de gestion.

Avec notre correspondante à La Haye, Stéphanie Maupas.

Protégée par le pseudonyme KAB 5, le témoin est un ancien fonctionnaire du ministère de l'Information. Il a déposé sur deux réunions entre le ministère et une délégation de la RTL, conduite par Félicien Kabuga.

Selon le témoin, le ministre aurait reproché la propagande de la radio contre les accords de paix d'Arusha, le Front patriotique Rwan-

dais et les Tutsis en général.

La suite, c'est le témoin qui la raconte, interprétée par le tribunal : « *Après avoir écouté le ministre, monsieur Félicien Kabuga a accepté que les journalistes de la RTL commettaient des erreurs et a promis qu'ils allaient se corriger. Mais ce qu'on a constaté, c'est que rien n'a été fait après cela ; par contre, la situation s'est détériorée* ».

Le témoin a ensuite été interrogé sur les discours de la RTL. « *Le message qui était passé était qu'il y avait un problème fondamental entre les Hutus et les Tutsis et que c'est ce problème qui devait retenir l'attention du pays. En fait, le message était que les Tutsis de l'intérieur et les Tutsis de l'extérieur étaient la source du problème rwandais* ».

À l'ouverture du procès la semaine dernière, les avocats de Félicien Kabuga ont affirmé qu'il n'avait pas le pouvoir d'influer sur la ligne éditoriale de la radio, dont il n'était pas le rédacteur en chef.